

# **Championnats suisses de cross 2020 / 6ème cross du Wisacher du 15 novembre 2020 à Regensdorf**

## **Règlementations du COVID-19 pour les athlètes, entraîneurs, fonctionnaires, aides et spectateurs**

### **1. Règlementations générales**

Pour des raisons de facilités, le texte suivant est écrit sous la forme masculine, mais il est valable pour les deux sexes.

Des mesures et des règles de comportement spéciales sont en vigueur aux championnats suisses de cross de cette année en raison de la situation actuelle du Covid-19. Celles-ci reposent sur les directives de la Confédération, du canton de Zürich et ont été soigneusement élaborées avec les autorités correspondantes. Elles doivent être strictement respectées dans l'intérêt de tous les participants, du public et de tous les futurs événements, spécialement ceux dans le domaine de l'athlétisme.

En règle générale :

- Les personnes avec des symptômes de maladie ne doivent pas venir au stade
- Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes dans le secteur du stade, à part pour les athlètes engagés en compétition (y.c. échauffement et retour au calme sur le terrain spécialement indiqué à cet effet). Les masques ne sont pas distribués, chaque participant est responsable d'amener son masque.
- Respecter si possible la distance de 1.5 m dans tout le stade.
- Se laver les mains avec du savon ou se désinfecter régulièrement les mains.

Dans le stade des championnats suisses de cross, au maximum 1000 personnes sont autorisées. L'organisateur est responsable de renvoyer des personnes si le nombre est atteint.

Les athlètes, entraîneurs, médias, CO, fonctionnaires et aides (groupe de compétition) peuvent se déplacer librement dans le stade mais le secteur des spectateurs n'est pas autorisé.

Les spectateurs peuvent se déplacer uniquement dans le secteur des spectateurs.

Il y a deux entrées séparées pour les deux groupes (voir plan de situation). Il y a des contrôles stricts aux entrées.

### **2. Groupe compétition**

Toutes les personnes du groupe compétition reçoivent un bracelet d'identification.

Masque obligatoire : l'obligation du masque est également valable pour les athlètes –sauf pendant l'engagement immédiat en compétition (y.c. échauffement et retour au calme).

En raison des restrictions, le nombre d'accompagnants doit être limité. Un nombre d'accompagnants est admis par société et dépend du nombre d'athlètes engagés par jour. La clé de répartition suivante est valable :

- 1 athlète : 1 accompagnant
- 2-4 athlètes : 2 accompagnants
- 5-7 athlètes : 3 accompagnants
- 8-10 athlètes : 4 accompagnants
- 11-16 athlètes : 5 accompagnants
- 17-24 athlètes : 6 accompagnants
- 25 -34 athlètes : 7 accompagnants
- Plus de 35 athlètes : 8 accompagnants

L'inscription de l'entraîneur doit se faire jusqu'au mercredi 11 novembre 2020 en prenant en compte la clé de répartition. Les clubs doivent se coordonner. Les accompagnants en dehors du contingent peuvent suivre la compétition depuis le secteur des spectateurs.

L'inscription doit se faire via my race result. Une liste avec les accompagnants autorisés sera publiée le 12 novembre 2020 sur le site internet. L'inscription ne garantit pas l'accès au stade.

### **Spécialement pour les entraîneurs**

Les entraîneurs peuvent se déplacer librement dans le stade mais le port du masque est obligatoire.

### **Spécialement pour les CO, fonctionnaires et aides**

- L'enregistrement des fonctionnaires et aides se fait à l'arrivée
- Le CO, les fonctionnaires et les aides peuvent se déplacer librement dans le stade, mise à part dans le secteur des spectateurs
- Le port du masque est obligatoire pour le CO, les fonctionnaires et les aides.

### **3. Groupe spectateurs**

Tous les spectateurs doivent s'enregistrer via my race result avant le 11 novembre 2020. Le port du masque est strictement obligatoire. Tous les spectateurs reçoivent un bracelet d'identification. Les personnes du groupe spectateurs peuvent seulement séjourner dans le secteur des tribunes, dans lequel se trouve également un secteur de restauration et des installations sanitaires. L'inscription ne garantit pas l'accès au stade.

### **4. Directives spéciales des organisateurs**

L'arrivée à la compétition doit être aussi ponctuelle que possible.

Pour les personnes arrivant de l'étranger, il est impératif de prendre connaissance des possibles mises en quarantaine lors de l'arrivée en Suisse.

Nous recommandons aux athlètes d'arriver au stade déjà en tenue de compétition. L'utilisation des vestiaires est possible en respectant la distance de 1.5 m.

Pour la sécurité des autres participants, il est nécessaire de quitter le stade aussi vite que possible après la compétition.

Les listes de rang ne sont pas affichées. Elles seront publiées online après la compétition. Les résultats live seront visibles via my race result.

## 5. Verantwortlichkeiten

Pour l'intérêt de l'athlétisme, toutes les personnes sont priées de respecter et d'appliquer le concept de protection.

Tous les participants doivent être conscients que dans la situation d'un cas positif, une mise en quarantaine peut être ordonnée par les autorités compétentes.

## 6. Autres informations

D'autres informations se trouvent dans le concept de protection détaillé des championnats suisses de cross / 6<sup>ème</sup> cross du Wisacher et dans les directives techniques.

Toutes les informations et plans de situation se trouvent sur le site internet [www.lcr.ch](http://www.lcr.ch).

Si nécessaires, de nouvelles informations seront publiées.

**L'organisateur fait appel à la responsabilité personnelle de chaque participant aux championnats suisses de cross / 6ème cross du Wisacher 2020.**

Rahmenvorgaben für den Sport nach Lockerung der Massnahmen

**Spirit of Sport**  
heisst jetzt ...

  
**Einhaltung der Hygieneregeln**  
des BAG

  
**Distanz halten**  
(wenn immer möglich 1,5m Abstand)

  
**Symptomfrei**  
ins Training/Wettkampf

  
**Schutzkonzept**  
der Vereine und Sportanlagenbetreiber beachten

  
**Sportveranstaltung**  
- mit max. 1000 Athlet\*innen  
- mit max. 1000 Zuschauer\*innen  
- Gruppen von max. 300 Personen, wenn 1,5m-Abstand nicht möglich ist

  
**Präsenzlisten**  
(Rückverfolgung von engen Kontakten – Contact Tracing)

  
**Training von Sportarten mit engem Körperkontakt in beständigen Gruppen**  
(Empfehlung)



Gültig ab 22. Juni 2020